MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 10-12-2025

Dossier complet le : 05-01-2026

N° d'enregistrement : 010293/KK P

1 Intitulé du projet

Creation d'un forage d'eau jusqu'a 90 metres de profondeur.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: EARL CESBRON FRANCOIS

Raison sociale: EARL

N° SIRET: 32400652700018

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: CESBRON

Prénom(s): Francois

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols., 27A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Realisation d'un forage d'eau jusqu'a 90 metres de profondeur destine a l'abreuvement de vache, a l'usage quotidien pour la laverie du batiment des vaches laitieres et du materiel agricole. L'exploitation souhaite pouvoir s'agrandir et accueillir davantage de vaches laitieres. L'entreprise EARL CESBRON FRANCOIS est sous le regime ICPE Declaration. Il y a egalement un prelevement realise toute l'annee pour remplir un plan d'eau a usage d'irrigation de cultures fourrageres. Ce projet concerne la creation d'un ouvrage avec une demande de prelevement de 28 000 m³/an.

4.2 Objectifs du projet

Alimentation en eau pour l'exploitation agricole de l'EARL : Un futur elevage de 125 vaches laitieres et de la suite (genisses + veaux) - Abreuvement : 6350 m³/an - 2 Robots de traite: 1100 m³/an - Lavage materiels agricole : 550 m³/an Le volume total lie aux animaux est estime a 8 000 m³/an. Alimentation en eau pour un plan d'eau existant IOTA 10731 (existant depuis la fin des annees 60). Son remplissage etait fait a l'aide d'un ancien forage, ce nouveau forage prendra l'ensemble de cette substitution. Le forage existant sera rebouche dans les regles de l'Art suivant le protocole du BRGM. Le volume de prelevement sur l'annee est de 20 000 m3/An pour ce forage en besoin d'irrigation. Objectif de production du forage sera d'environ 15 m³/h, 360 m³/j et au maximum 28 000 m³/an, le prelevement s'opere toute l'annee aussi bien en abreuvement qu'en irrigation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Foration d'un forage d'eau au moyen d'une foreuse sur chenille avec un compresseur annexe monte sur camion. Duree des travaux estimee a quatre jours au maximum. Le forage suit la norme NF X10-999 d'Aout 2014 qui correspond a la rubrique 4.5.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'ouvrage sera equipe d'une pompe immerge de type 4 pouces alimentee electriquement pour un debit maximum de 360 m³/j.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Soumis a la rubrique 1.1.1.0 du Code de l'Environnement, fera l'objet d'un dossier de declaration d'avant travaux. Soumis a la rubrique 1.1.2.0 du Code de l'Environnement., un campagne d'essai de pompage aura lieu une fois les travaux realises.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Corps du forage PVC 115/125 mm de 0 a 45 m avec tube plein et de 45 a 90 m avec tube crepine. Cimentation de 0 a 40 m Tube depassant de 0.5 m au dessus du TN, equipe d'un citerneau en beton et d'un cadenas d'artillerie (cle triangle). Objectif de production du forage sera d'environ 15 m³/h, 360 m³/j et au maximum 28 000	(0-90, m) (15, m³/heure) (360, m³/jour) (28 000, m³/an)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 7 Voie : La Penoliere

Lieu-dit :

Localité : 7 La Penoliere 49120 Chemille-en-Anjou

Code postal : 49120 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 0°46'17"O Lat. : 47°10'3"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Parcelle couverte par le PLU de la commune de CHEMILLE-EN-ANJOU dont la derniere procedure a ete approuvee le 30/10/2025. Le zonage est A (Secteur agricole general).

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☑ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☑ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

L'ouvrage existant sera rebouche, il a ete realise dans les annees 90 afin de subvenir aux besoins precedemment cites. Ce n'est pas une modification de l'ouvrage, mais sa suppression pure et simple. Le nouveau forage vient en substitution complete comme il l'avait ete enonce precedemment. Ce forage etait connu des services de la DDPP et apparaissait sur les plans du dossier ICPE.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	La ZNIEFF de type II la plus proche (Vallee de l'Evre) se trouve a environ 7.9 km a l'ouest du projet.
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	D'apres le zonage AGROCAMPUS 2023, une zone humide prelocalisee se situe probablement a 95 m a l'est du projet de forage. Simulation OUAIP (annexe) avec impact faible (inferieur a 0.84 m sur une periode de 365 jours) montrant le rabattement eventuel sur le cours d'eau de l'Hyrome situee a 151 metres du point de prelevement.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	Le site d'etude n'est pas concerne par un PPRi. Le site d'etude n'est pas concerne par un PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Le projet est situe a environ 19.3 km au sud du site NATURA 2000 de la Vallee de la Loire de Nantes aux Pont de ce et ses annexes(FR5200622).
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	Nouveau forage destine a un prelevement potentiel de 360 m3/j d'eau souterraine soit environ 8000 m3 par an sous reserve d'un debit suffisant. La nappe concernee est celle du bassin versant du Layon-Aubance (FRGG024).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Simulation OUAIP (annexe) avec impact modere (inferieur a 0.84 m sur une periode de 365 jours) montrant le rabattement eventuel sur la zone humide et le cours d'eau de l'Hyrome situee a 151 metres du point de prelevement.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	Les travaux de foration engendreront ponctuellement des vibrations au sol.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☑ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun ouvrage de la BSS n'est recense dans un rayon de 500 m autour du projet. Au dela de cette distance, l'impact peut etre considere nulle sur la ressource en eau souterraine.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Pour limiter l'impact des travaux sur le milieu environnant, les mesures suivantes seront mises en oeuvre : - securisation du chantier par la pose de panneaux et de grillage de prevention, - le materiel sera regulierement entretenu et verifie, et toutes les precautions seront prises pour eviter les deversements accidentels d'hydrocarbures notamment lors des phases de remplissage de reservoirs. - les eaux de forage pendant les phases de foration seront canalisees au moyen d'un merlon qui sera mis en oeuvre specifiquement pour diriger celles-ci vers un bassin de decantation avant rejet vers le milieu superficiel. Le bassin de decantation a pour objet de pieger les matieres en suspension par decantation des eaux de forage et reguler les a-coups hydrauliques. La localisation a ete decidee par le petitionnaire afin de s'eloigner de toute source de pollution d'origine humaine : systemes d'assainissement situes a plus de 35 m du projet, pas de batiments d'elevage, pas de parcelles accueillant du betail. Il y a egalement une obligation de non-epandage de 50 m autour du projet de forage. Les cartes fournies en annexe illustrent la pre-localisation des zones humides et non les zones humides verifiees. Les zones humides pre-localisees sont d'ores et deja en dehors du perimetre requis pour l'implantation du nouveau forage, la plus proche etant a 95 m de distance selon le pre-zonage Agrocampus 2023.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Travaux de faible importance, ne necessitant pas d'evaluation environnementale (etude d'impact).

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom CESBRON

Prénom Francois

Qualité du signataire Gerant

À Chemille-en-Anjou

Fait le 10-12-2025

Signature du (des) demandeur(s)